(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 437 122 A1**

(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **90403303.2**

(51) Int. Cl.5: **F21V 21/02**

(22) Date de dépôt: **22.11.90**

(30) Priorité: **11.01.90 FR 90002065**

(43) Date de publication de la demande:
17.07.91 Bulletin 91/29

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **SOKA**
64 Boulevard Jean-Jaurès
F-92100 Boulogne(FR)

(72) Inventeur: **Duboeuf, Daniel**
D.S.F.A. No. 5 Les Pinsons
F-78 170 La Celle Saint Cloud(FR)

(74) Mandataire: **Bourgognon, Jean-Marie et al**
Cabinet Flechner 22, Avenue de Friedland
F-75008 Paris(FR)

(54) Dispositif de suspension d'une lampe.

(57) L'embase (E) est posée sur le montant, par l'intermédiaire d'un caisson dont les parois latérales (16) entourent le montant et dont le fond (18) dépasse de la paroi latérale (16), par un prolongement (19) d'un seul tenant avec le fond (18), l'extrémité de ce prolongement (19) étant coudée vers le haut, en s'éloignant du montant. Industrie de l'éclairage.

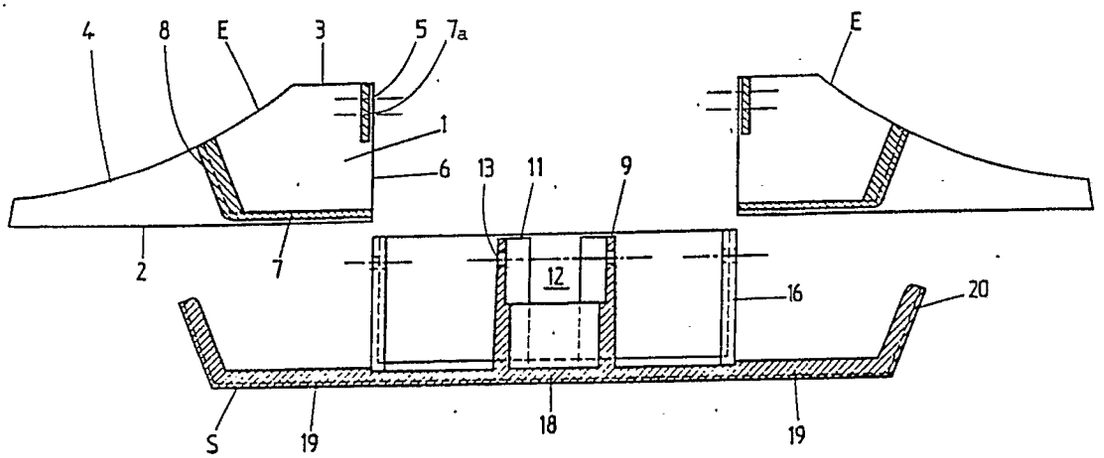

FIG_1

EP 0 437 122 A1

On connaît déjà une applique morale, constituée d'une embase sur laquelle est fixée une coupelle. L'embase est une pièce d'un seul tenant comprenant deux joues latérales sensiblement en forme de trapèze, dont le côté incliné est incurvé à la courbure de la coupelle, une paroi frontale postérieure ménageant une ouverture de passage des fils conducteurs et deux ouvertures de fixation au mur par des vis, un fond reliant la partie postérieure des deux grandes bases des joues et une traverse reliant les joues entre elles et à ce fond. Cette traverse est inclinée, par rapport à la verticale, de manière à s'écarter de la paroi postérieure des grandes bases des joues à leurs parties incurvées. Ces embases ne pouvaient pas être montées, jusqu'ici, sur un dispositif de suspension d'une lampe.

L'invention pallie ces inconvénients par un dispositif de suspension qui permet de poser des embases de ce genre, avec les avantages de diminution de stock qui en résultent. Malgré cela, vu par en-dessous, le dispositif de suspension présente sensiblement un aspect monobloc en donnant l'impression d'être d'une seule pièce.

Le dispositif de suspension d'une lampe, suivant l'invention, comprenant un montant sur lequel est posée une embase de coupelle, est caractérisé en ce que l'embase est posée sur le montant par l'intermédiaire d'un caisson dont les parois latérales entourent le montant et dont le fond dépassed'au moins une paroi latérale par un prolongement d'un seul tenant avec le fond, l'extrémité de ce prolongement étant coudée vers le haut en s'éloignant du montant.

On peut ainsi poser simplement une embase de coupelle du type indiqué ci-dessus, en appliquant le fond de l'embase au prolongement du fond, et la traverse de l'embase à la partie coudée de ce prolongement. Le cas échéant, on peut également fixer l'embase au caisson en utilisant les ouvertures de fixation prévues lorsque l'on utilise l'embase dans une applique murale. Vus de dessous, le fond avec ses prolongements qui, de préférence, sont prévus sur deux côtés opposés de celui-ci, se présentent sous la forme d'une pièce d'un seul tenant, et donnent l'illusion que l'ensemble du dispositif de suspension est monobloc. Le caisson sert également à dissimuler les dominos et autres dispositifs d'amenée du courant.

Au dessin annexé, donné uniquement à titre d'exemple :

la figure 1 est une vue en coupe éclatée d'un dispositif de suspension suivant l'invention ;

la figure 2 en est une vue de dessus, sans les embases ;

la figure 3 est une vue en plan, avec arrachement, d'un dispositif de suspension suivant l'invention ; et

la figure 4 est une vue de côté du dispositif de suspension, sans les embases.

Le dispositif de suspension, représenté aux figures, se compose de trois pièces, chacune d'un seul tenant : d'une part, deux embases E et, d'autre part, un support 5.

Chaque embase E comporte deux joues latérales 1 parallèles entre elles ayant sensiblement la forme d'un trapèze à grande base 2 et à petite base 3, reliées entre elles par un côté incurvé 4, à la courbure d'une coupelle à recevoir, et par une paroi postérieure 5 perpendiculaire aux bases 2 et 3 et ménageant une ouverture 6 entre elles et un fond 7, reliantégalement la partie postérieure des deux bases 2. Dans la paroi 5 sont ménagées aussi des ouvertures 7a de passage de vis de fixation. Une traverse 8 relie le fond aux deux joues 1. Cette traverse est inclinée d'un certain angle par rapport à la verticale, lorsque l'embase est montée. Cette traverse 8 est issue sensiblement du tiers des côtés 4.

Le support S comprend un réceptacle 9 de section droite rectangulaire et ouvert vers le haut. Chacune de ses parois latérales 11 ménage une ouverture 12, tandis que des perçages 13 sont percés dans les parois frontales 14. Ces perçages servent à fixer un montant 10 issu du plafond dans le réceptacle 9.

Ce réceptacle est entouré d'un caisson comportant des parois latérales 15 et des parois frontales 16. Des ouvertures 17 sont ménagées dans les parois frontales 16. Le réceptacle 9 et le caisson ont un fond commun 18 qui, sur deux côtés opposés est prolongés par deux prolongements 19 égaux et symétriques, dont l'extrémité 20 est coudée vers le haut, en s'éloignant du montant 15. La longueur de chaque prolongement 19 est égale à la longueur du fond 7 de chaque embase.

Un domino 21 et des fils électriques 22 sont logés dans le caisson.

Pour monter l'embase sur le support, il suffit de poser le fond 7 sur le prolongement 19. On peut également fixer l'embase E sur le support S, en faisant passer des moyens de fixation dans les ouvertures 7 du fond 5, ces moyens de fixation passant également dans des ouvertures conjuguées 23 de la paroi 16.

Revendications

1. Dispositif de suspension d'une lampe, comprenant un montant (10) sur lequel est posée une embase (E) de coupelle, caractérisé en ce que l'embase (E) est posée sur le montant (10) par l'intermédiaire d'un caisson dont les parois latérales (15, 16) entourent le montant (10) et dont le fond (18) dépasse d'au moins une paroi latérale, par un prolongement (19) d'un

seul tenant avec le fond (18), l'extrémité (20) de ce prolongement (19) étant coudée vers le haut, en s'éloignant du montant (10).

2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend deux prolongements (19) issus de deux côtés opposés du fond (18).

3. Dispositif suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé par des moyens de fixation de l'embase (E) au caisson.

4. Dispositif suivant l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la longueur du fond (7) d'une embase est égale à celle d'un prolongement (19) du fond (18).

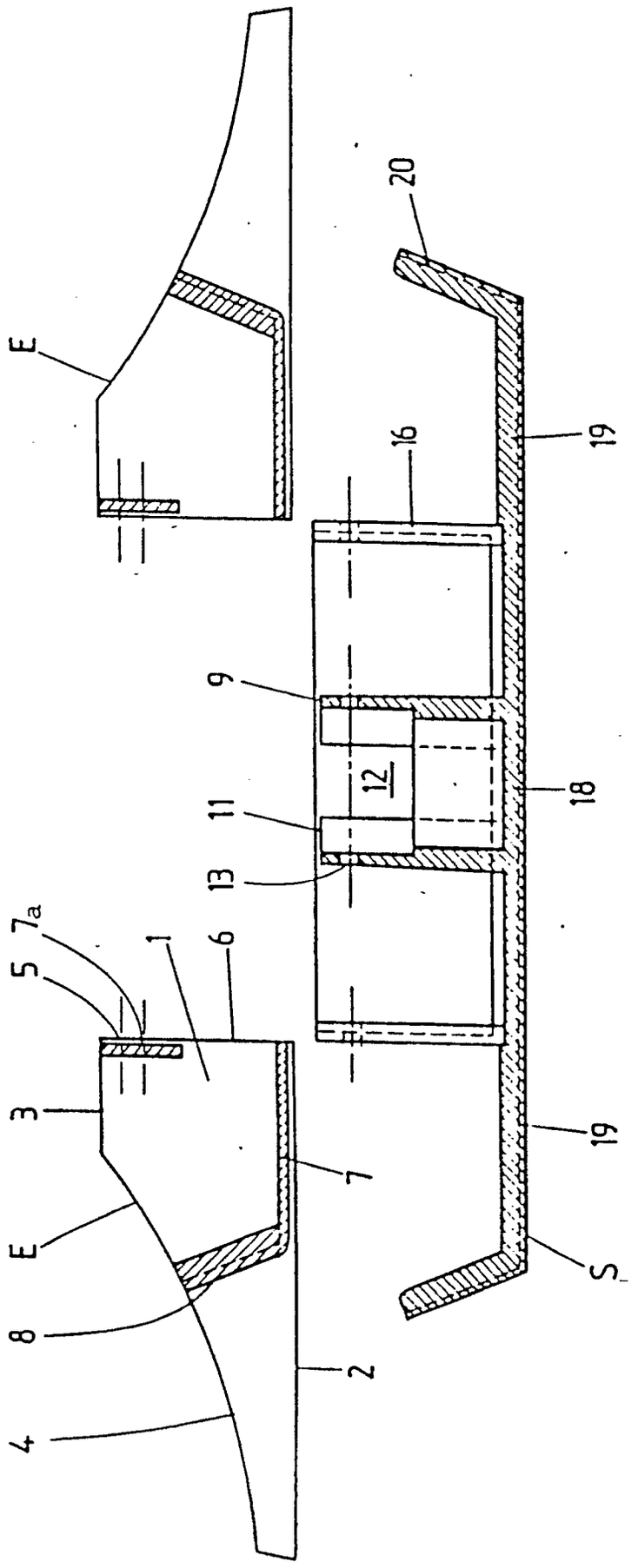

FIG-1

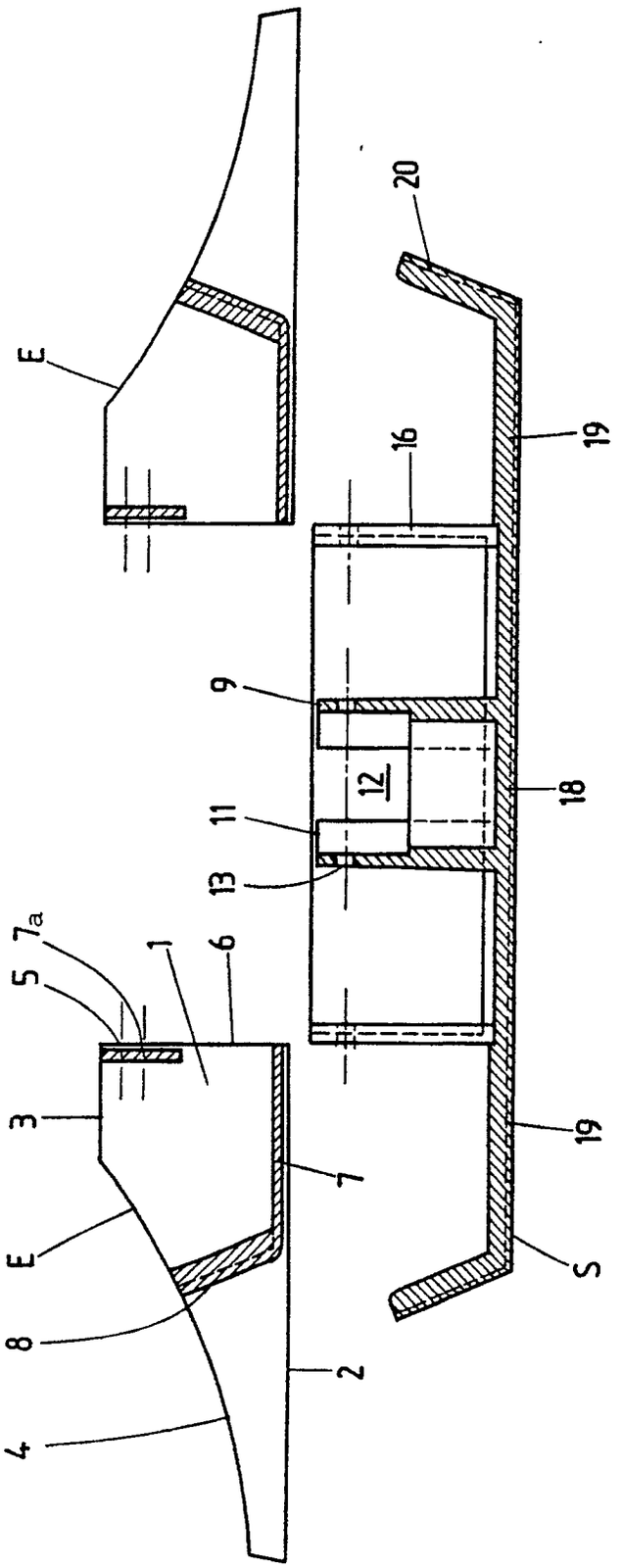

FIG-1

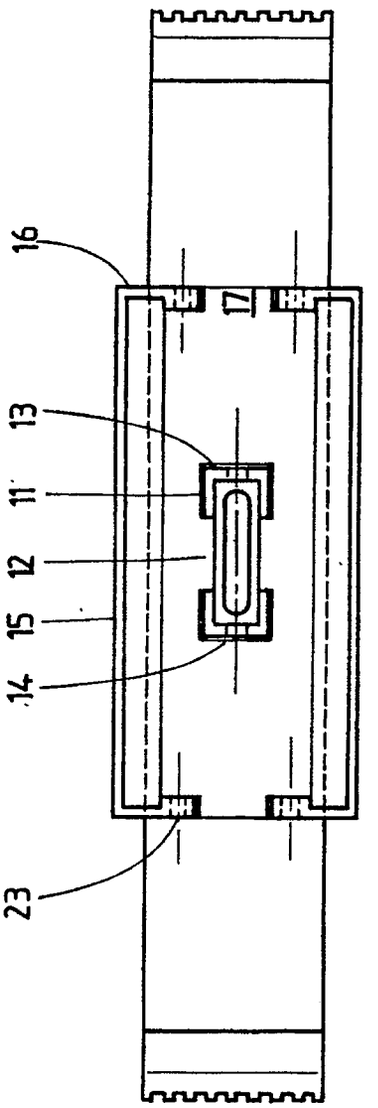

FIG-2

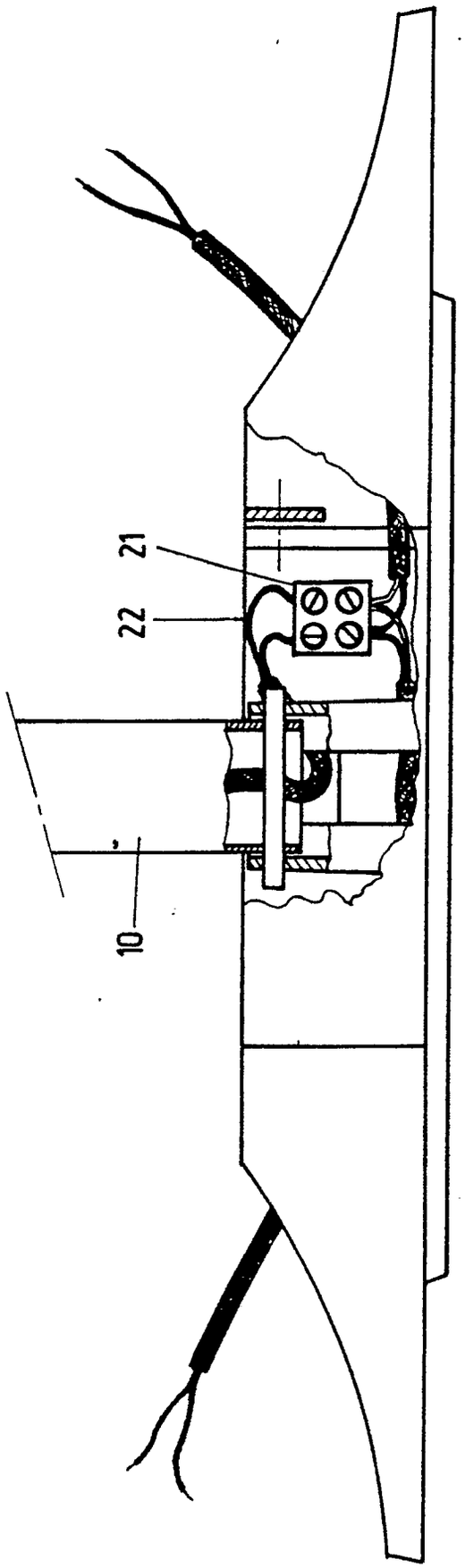

FIG-3

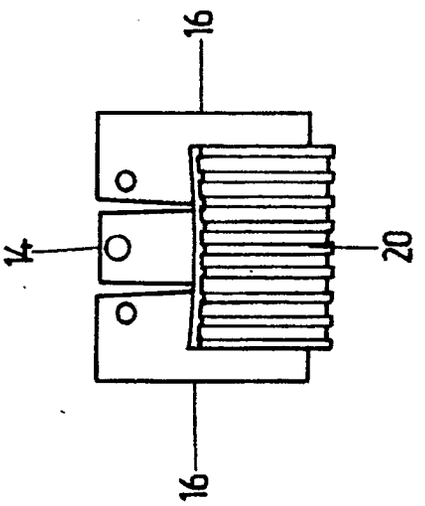

FIG-4

Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90 40 3303

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	US-A-2 162 626 (MAC FADDEN) * Page 1, colonne 1, ligne 28 - colonne 2, ligne 7; figures 1-4 * – – –	1	F 21 V 21/02
A	FR-A-7 260 12 (KONTAKT AG FABRIK ELEKTROTECHN. SPEZIALARTIKEL) * Résumé; figures 6-8,11,12 * – – –	1	
A	DE-U-8 605 184 (FUCHS) * Revendications 1-4; figures 1-3 * – – – – –	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5) F 21 S F 21 V

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
La Haye	02 avril 91	MARTIN C.P.A.

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

- X : particulièrement pertinent à lui seul
- Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
- A : arrière-plan technologique
- O : divulgation non-écrite
- P : document intercalaire
- T : théorie ou principe à la base de l'invention
- E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
- D : cité dans la demande
- L : cité pour d'autres raisons

- & : membre de la même famille, document correspondant